

GRAND CONCOURS A LA CARABINE, QUI AURA LIEU A MONTREAL MERCREDI LE 16 Septembre 1863 ET LES JOURS SUIVANTS.

PATRON: Son Excellence le Très-Honorable Charles Stanley Vicomte Monck, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine Général, Gouverneur en Chef de la Province du Canada, &c., &c., &c.

VICE-PATRON: SON HONNEUR LE MAIRE DE MONTREAL.

PRESIDENT DU CONSEIL: Colonel DYDE, Commandant de la Force Active de Montréal.

CONSEIL: Lieut-Colonel... Commandant les Carabines de S. M.

Lieut-Colonel NEVILLE, S. F. Guards. Lieut-Colonel FRANKLIN, Commandant le 10me Régiment de S. M. Lieut-Colonel HAWLEY, Commandant le 6e Régiment de S. M.

Lieut-Colonel HON. J. J. O. ABBOTT, Commandant les Carabines de S. M. Lieut-Colonel HON. J. J. O. ABBOTT, Commandant les Carabines de S. M.

Lieut-Colonel HON. J. J. O. ABBOTT, Commandant les Carabines de S. M. Lieut-Colonel HON. J. J. O. ABBOTT, Commandant les Carabines de S. M.

Lieut-Colonel HON. J. J. O. ABBOTT, Commandant les Carabines de S. M. Lieut-Colonel HON. J. J. O. ABBOTT, Commandant les Carabines de S. M.

Lieut-Colonel HON. J. J. O. ABBOTT, Commandant les Carabines de S. M. Lieut-Colonel HON. J. J. O. ABBOTT, Commandant les Carabines de S. M.

Lieut-Colonel HON. J. J. O. ABBOTT, Commandant les Carabines de S. M. Lieut-Colonel HON. J. J. O. ABBOTT, Commandant les Carabines de S. M.

Lieut-Colonel HON. J. J. O. ABBOTT, Commandant les Carabines de S. M. Lieut-Colonel HON. J. J. O. ABBOTT, Commandant les Carabines de S. M.

Lieut-Colonel HON. J. J. O. ABBOTT, Commandant les Carabines de S. M. Lieut-Colonel HON. J. J. O. ABBOTT, Commandant les Carabines de S. M.

Lieut-Colonel HON. J. J. O. ABBOTT, Commandant les Carabines de S. M. Lieut-Colonel HON. J. J. O. ABBOTT, Commandant les Carabines de S. M.

Lieut-Colonel HON. J. J. O. ABBOTT, Commandant les Carabines de S. M. Lieut-Colonel HON. J. J. O. ABBOTT, Commandant les Carabines de S. M.

Lieut-Colonel HON. J. J. O. ABBOTT, Commandant les Carabines de S. M. Lieut-Colonel HON. J. J. O. ABBOTT, Commandant les Carabines de S. M.

Les Compétiteurs (en payant un même temps leurs entrées) auront une seule et unique chance de tir commencent la tonte du matin pour cette fois sera montée sur le terrain. Pour faciliter les arrangements, les compétiteurs devraient s'inscrire le plus tôt possible.

10-Tous les personnes venant de se soumettre aux règlements ou aux ordres des Officiers commandants seront mis hors de compte.

11-A moins qu'il en soit spécifié expressément, les entrées qui ne sont pas des volontaires pour des prix, devront avoir été des membres enrôlés de la force, avant le 1er août 1863, et produire des certificats donnés par des Officiers commandant leur bataillon ou leur compagnie.

12-Vingt-cinq pour cent de tous les montants entrés seront déduits pour payer les dépenses encourues sur le terrain.

13-Tout point ou points qui ne pourraient pas être gagnés par les règlements et décisions, seront décidés par le Conseil, qui a le droit de remettre les parts de jour en jour, si le mauvais temps l'exigeait.

14-On ne fera usage que des ammunitions de guerre (celles qui ont été fournies par le Conseil sur le terrain) pour les parts de tir des volontaires ou des militaires.

15-Les coups gagnés seront décidés par un seul coup sur le but le plus éloigné dans la même classe.

16-Les prix pour les Volontaires et les Militaires devront être tirés par des Officiers ou hommes en uniforme, avec la casquette.

LISTE DES PRIX. COUPE DES BONS TIREURS. 1er Prix-Coupe de la valeur de \$40, ou \$10 en argent si le gagnant le désire, avec les deux tiers des entrées ajoutées.

2nd Prix-\$20, avec un tiers des entrées ajoutées. Pour être tiré à la partie A et B, cinq coups chacun, avec la carabine Enfield, patron du Gouvernement, calibre du canon 577; force minimum de la détente 6 lbs. Position pour tirer à la portée A, debout; à la portée B, toute position.

OUPE ST. LAURENT. 1er Prix-Coupe, valeur de \$40, avec les deux tiers des entrées ajoutées.

2nd Prix-\$20, avec un tiers des entrées ajoutées. Pour être tiré aux portées A, B et C, trois coups à chaque portée, avec toutes carabines qui porteront les munitions du Gouvernement, ayant un calibre de 577 avec munitions fournies sur le terrain; force minimum de la détente, 6 lbs.; toute position. Ouvert à tous excepté à ceux qui ont déjà été compétiteurs. Entrée, \$1.

PRIX DES MARCHANDS. VASE DE DEFI DE MONTREAL. Valeur \$200. A être défilé aux portées A, B et C, cinq coups à chaque portée, avec les longues carabines Enfield du Gouvernement, calibre 577, force minimum de la détente 6 lbs. à la portée A, debout; aux autres portées, toute position. Ouvert à la Force Active Volontaire des principales villes, savoir: Québec, Montréal, Ottawa, Kingston, Hamilton et London. Six Compétiteurs par chaque ville, et dont les noms devront être envoyés au Secrétaire par les officiers commandant leurs provinces respectives ou par le major de brigade vers le 12 septembre prochain. Les points rassemblés des six villes devant déterminer la ville gagnante, et le prix sera tiré par les vainqueurs aux mêmes portées, trois coups par chaque portée, d'après les mêmes règles.

N. B.-Les Compétiteurs pour ce prix devront avoir été "bons tire" membres enrôlés de la force active depuis le 1er août 1863. Des certificats à cet effet, donnés par les officiers commandant, devront être envoyés avec les noms au Secrétaire. Entrée pour chaque personne de ces villes, \$6.

RIFLE SCURRY. 1er Prix, \$40; 2nd \$20; 3me \$10. Pour être tiré aux portées A, B et C, cinq coups à chaque portée, avec toute carabine qui ne sera pas contrainte à la règle 4; détente minimum 3 lbs; toute position. Ouvert à tous. Entrée \$1. Pour officiers non commissionnés et soldats des forces régulières de S. M. ou des Volontaires, 25 cents.

PARTI DES BATAILLONS VOLONTAIRES. Vase, valeur \$100 ou \$100 en arg. n. A être tiré aux portées A, B et C, cinq coups à chaque portée; carabine Enfield du Gouvernement; canon 577; détente minimum, 6 lbs. debout à portée A; toute position pour les autres portées. Ouvert à tous les membres de bataillons régulièrement organisés de la milice volontaire du Canada. Trois compétiteurs par chaque bataillon. Les noms devront être envoyés au Secrétaire par l'officier commandant les bataillons respectifs, vers le 12 septembre, avec un certificat que telle personne a été membre depuis le 1er août 1863. Les points du bataillon vainqueur devant tirer pour le prix aux mêmes portées; trois coups à chaque portée; d'après les règles. Entrée, chaque bataillon, \$3.

LE CONCOURS POUR TOUTS. 1er Prix-Coupe, valeur \$150 ou \$150 en argent. 2nd Prix-Coupe, valeur \$80 ou \$80 en argent. 3me Prix-Coupe, valeur \$75, présentée par le Major Lyman, Ass. Qrt. Maître de l'Artillerie Volontaire dans le Bas-Canada.

4me Prix-Coupe, valeur \$40, présentée par le Major Lyman, Ass. Qrt. Maître de la Milice, C. M.

5me Prix-Coupe, valeur \$10, présentée par le Major Lyman, Ass. Qrt. Maître de la Milice, C. M.

A être tiré aux portées A, B, C et D, avec aucune carabine qui ne sera pas en contravention à la règle 4; détente minimum, 3 lbs., trois coups à chaque portée; toute position. Les prix 4me, 5me, et 6me, devant être accordés à ceux qui auront fait plus de points aux portées A et B. Les 1er, 2nd, et 3me, à ceux qui auront le plus grand nombre de points sur toutes les portées. Les Compétiteurs qui ne feront pas dix points sur les portées A et B, perdront leur chance et ne tireront point sur les grandes portées. Entrée, \$2.

CONCOURS DE L'ARMÉE ANGLAISE. 1er Prix-\$30. 2nd Prix-\$20. 3me Prix-\$10. Pour être disputé aux portées A, B et C, trois coups chaque portée, avec les longues carabines Enfield du Gouvernement, détente minimum, 6 lbs. debout à la portée A, toute position pour les autres portées. Ouvert à tous les Officiers non-commissionnés ou soldats de chaque Bataillon des Troupes de Sa Majesté en garnison au Canada; les plus forts points devant déterminer le bataillon vainqueur. Les prix respectifs lorsqu'ils seront adjugés, devront être tirés, trois coups à la portée B, d'après les mêmes règles ou divisé au désir des compétiteurs gagnant chaque prix. (Si le Comité pensait nécessaire de changer les conditions de manière de tirer dans ce concours, il en donnerait avis vers le 1er septembre). Pas d'entrées.

COUPE DES OFFICIERS DE L'ÉTAT-MAJOR. 1er Prix-Une grande Pot d'Argent, valeur \$50. Portées A et B, cinq coups chaque portée grande carabine Enfield, détente minimum,

à la portée A; les autres détente à aucune position. Ouvert à tous les Officiers non-commissionnés ou soldats de chaque bataillon des troupes de Sa Majesté stationnées au Canada, ou de la Milice Volontaire Canadienne; les plus forts points devant déterminer le Bataillon gagnant. Entrée \$2.

COUPE DES CAPITAINES. 1er Prix-Coupe en argent, valeur \$50. Aux mêmes conditions que les dernières. Ouvert à tous les officiers servant avec le rang de Capitaine dans les forces régulières de Sa Majesté stationnées au Canada, ou de la Milice Volontaire Canadienne, (pas d'officiers retirés). Entrée \$2.

COUPE DES SUBALTERNES. 1er Prix-Coupe en argent, valeur \$50. Mêmes conditions que les dernières. Ouvert à tous les officiers commissionnés d'un rang subalterne, servant dans les forces régulières de Sa Majesté au Canada, ou de la Milice Volontaire Canadienne. Entrée \$2.

LE METROPOLITAIN. 1er Prix-Coupe, valeur \$80 (ou \$80 en argent.) 2me " \$40. 3me " \$20. Portées B et C, cinq coups à chaque portée, avec carabine qui ne seront pas contrainte à la règle 4-Détente minimum, 3 lbs. toute position. Ouvert à tous, excepté aux forces régulières de S. M. et aux vainqueurs des prix. Entrée 50 cts.

COUPE DONNÉE PAR LA CORPORATION DE MONTREAL. 1er Prix-Un Article en argent, valeur \$200. Portées 5 coups dans chaque portée, carabine Enfield, comme elle est donnée aux hommes des bataillons de la Force Active de la Cité de Montréal-Détente minimum, 6 lbs.-à la portée A, debout, aux autres portées aucune position. Ouvert à la compétition par les bataillons de la force active volontaire de la Cité de Montréal-cinq compétiteurs de chaque Bataillon, les points réunis devant déterminer le Bataillon gagnant, et à être gagnés deux années de suite, d'après les mêmes conditions, avant de devenir la propriété absolue d'aucun bataillon, le concours devant avoir lieu dans chaque mois de Septembre. La Coupe étant à la charge du Bataillon vainqueur pour l'année jusqu'à ce que la chose soit définitivement décidée. Entrée \$4 chaque Bataillon.

LA COUPE JACQUES-CARTIER. 1er Prix-\$40. 2nd Prix-\$20. Portées A et B; 3 coups à chaque portée; avec toute carabine non-contrainte à la règle 4; détente minimum, 3 lbs. Ouvert à tous (le vainqueur dans les autres concours sont exclus). Entrée \$50 cts.

LA COUPE DU MAIRE, MONTREAL. Portées A et B; 5 coups par portée. Carabine Enfield du Gouvernement; détente minimum, 6 lbs. Pour la portée A, debout; portée B, position indifférente. Ouvert seulement à tous les Volontaires de Montréal qui n'auront remporté aucun des prix précédents.

COUPE DE CONSOLATION DONNÉE PAR LES DAMES. 1er Prix-Coupe, valeur \$50, ou l'argent, au désir du vainqueur. 2me Prix-Une Médaille d'Or. 3me Prix-Une Médaille d'Argent. Portées B et D; 3 coups pour chacune; à être tirés avec la carabine Enfield du Gouvernement, calibre 577; détente minimum, 6 lbs.-aucune position. Ouvert à tous les membres de la force active volontaire du Canada, non les vainqueurs des autres concours. Entrée 50 cts.

ENJEUX DU JUBILEE. 1er Prix-\$40. 2nd Prix-\$20. Portées B et D; 5 coups; avec toute carabine qui n'est pas contrainte à la règle 4; détente minimum, 3 lbs; aucune position. Ouvert à tous. Entrée \$1.

PRIX DE LA COMPAGNIE VOLONTAIRE. 1er Prix-\$50. 2nd Prix-\$30. 3me Prix-\$15. Portées A et B; 2 coups pour chaque portée; longues carabines Enfield du Gouvernement, canon 577; détente à la portée A; aucune position aux autres portées. Ouvert à toutes compagnies gazettées de la force active volontaire au Canada, six hommes de chaque compagnie, les points réunis à chaque portée devant déterminer la compagnie qui gagnera.

CONCOURS DE L'ARTILLERIE. 1er Prix-Une coupe, valeur \$75 ou \$75 en argent. 2nd Prix-\$25. Ouvert à tous les membres des batteries volontaires du Canada qui auront été "bons tire" membres pendant un an. Des certificats à cet effet devront être donnés par l'officier commandant. Portée, 800 verges; 8 coups chacun; 6 livres (poids) Les canons seront fournis par la batterie de Montréal.

N. B.-D'autres prix seront donnés que l'on annoncera plus tard.

CONCOURS DE LA CAVALERIE DE MONTREAL. 1er Prix-Une coupe, valeur \$40 ou \$40 en argent, au désir du gagnant. 2nd Prix-Une Médaille d'argent. A être tiré à la portée A; aucune position aux autres portées. Ouvert à tous les officiers non-commissionnés et soldats de la cavalerie volontaire au Canada.

PRIX DE L'ASSOCIATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MERCANTILE. Présenté par cette Association. 1er Prix-Une coupe, valeur \$20. 2nd Prix-\$10. On concourra à ces prix aux portées A et B, toute position. Ouverts à tous les membres de l'Association de la Bibliothèque Mercantile et de l'Institut des Artisans au Canada. On devra produire des certificats de membres jusqu'au 1er Août 1863.

JOHN MACPHERSON, Major de Brigade, Secrétaire.

Coffres-forts patentés de Her-ring. Avec des Serrures de Hall contre la Poudre.

CE Coffre-fort supérieur a eu le Premier Prix à la Grande Exposition de Londres, il a été un grand nombre de fois essayé par le feu et à toutes les températures, et n'a jamais été affecté par la poudre. La force et le fini de ces Coffres-forts leurs donnent une préférence sur tous les autres. Ils sont maintenant en vente à des prix extrêmement bas, livrés tels. Les acheteurs voudront passer au Magasin et examiner les échantillons.

GEO. HAGAR & Co, Agents, 302 et 304, Rue St. Paul, qn 119.

A. BOISSEAU, PHOTOGRAPHE ET PEINTRE DE PORTRAITS, 250, Rue Notre-Dame, Montréal 22 août 1863 akb 139

REGLES DE PRATIQUE POUR LE CONCOURS A LA CARABINE

LE FET sera conduit strictement d'après les règles suivantes; tout membre de la force qui enfreindra, avec connaissance de cause, quelque-une de ces règles sera privée de l'usage du terrain, et l'officier et le sergent qui auront en charge le terrain, seront strictement responsables de l'exécution des dites règles.

Règle No. 1-Aucun feu à des buts contigus ne sera permis simultanément à plus d'une distance d'intervalle d'estadite, si le feu est tiré au but 1 la plus grande distance au but 2 doit être de 400 verges, et ainsi de suite.

Règle No. 2-Il n'est permis à aucune personne de traverser les lignes du feu, à moins d'être accompagnée par un pavillon de danger, qui devra être déployé et amener à l'endroit où tout les buts; le feu arrêtera alors jusqu'à ce que l'on ait passé.

Règle No. 3-Tous les signaux et systèmes de charger et tirer devront être strictement conduits selon les règles pour tirer telles qu'adoptées dans le service de S. M., à l'exception que les positions pour tirer pourront être comme on le desire. Tous les coups devront être comptés par un officier de commandement. Le sergent qui aura en charge le piquet devra voir à ce que les armes soient manées de manière à empêcher tout accident.

Règle No. 4-Il n'est permis à aucune personne, excepté celles qui y seront autorisées, à rester en dedans des buts, sous aucun prétexte. Le marqueur et remetteur entre les mains des autorités civiles.

Règle No. 5-Les personnes qui iront sur le terrain pour pratiquer devront joindre l'un ou l'autre des détachements. Pas plus de douze hommes formeront un détachement et pas plus de dix coups par homme de détachement, devront être tirés dans aucun temps, si les personnes attendent pour tirer.

Règle No. 6-Il n'est permis qu'aux membres de la force volontaire et de la milice sédentaire de pratiquer sur les buts des carabines.

Règle No. 7-Les volontaires qui auraient besoin de cartouches pour leur exercice devront s'adresser à leurs officiers commandants respectifs. Par ordre, JOHN MACPHERSON, Major de Brigade, Secrétaire.

1er sept 143

AVIS APIN d'éviter tout accident possible, les personnes qui passeront sur la rivière en bateau ou le long de la rive qui avoisine le Pointe St. Charles, n'ont pas à se préoccuper de tirer sur les différends buts, ont avertis de ne pas avancer quand le "pavillon de danger" (pavillon de couleur) sera agité.

JOHN MACPHERSON, Major de Brigade, Secrétaire.

1er sept 143

CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC.

SEMAINE DE LA GRANDE EXHIBITION A MONTREAL.

ON pourra se procurer des BILLETS D'ALLER ET RETOUR au PRIX D'UN SEUL PASSAGE, et bons jusqu'au 28 SEPTEMBRE inclusivement, à toutes les stations entre Kingston, Québec et Island Pond, pour MONTREAL et RETOUR, Samedi, le 12 Septembre, Lundi, le 14, et les jours suivants. Four plus de particularités, voir les programmes et les tables des heures de départ.

C. J. BRYDGES, Directeur-Général. 144

MALLE ROYALE DE LA LIGNE LA GRANDE EXPOSITION ET LA PARTIE DE TIR A MONTREAL.

CETTE LIGNE DONNERA DES BILLETS DE Retour pour le Prix d'un seul Passage

Aux personnes qui désirent assister à l'Exposition et à la Partie de Tir, qui auront lieu à Montréal, les 15, 16 et 17 Septembre prochains, les billets de retour seront jusqu'au 30 du courant.

Repos et Chambres à part. Les Effets et les Animaux destinés à l'Exhibition seront transportés pour moitié Prix du Fret ordinaire. Le prix complet est payé pour le premier passage et le retour sera franc de passage.

ALEX. MILLOY, Agent. Bureau de la Ligne de la Malle Royale, 5 septembre 1863. 5ak 145

NOUVELLES AMERICAINES.

TENNESSEE.

Après une marche harassante dans les montagnes qui séparent le Kentucky du Tennessee oriental, le général Burnside est arrivé le 2 septembre à Kinston, chef-lieu du comté de Roane, qui se trouve à une trentaine de milles à l'ouest de Knoxville. Il a dû traverser des chaînes arides entrecoupées de torrents, et puis s'en est fallu que son armée ne s'égarât. Enfin, il a rencontré des détachements de l'armée de Rosecranz dans la vallée de la Clinch, en donnant la main à son collègue, a pu s'approvisionner à ses dépôts. Jusqu'à présent, Burnside n'a rencontré que peu ou point d'opposition.

Le 4 septembre au matin, le quartier-général de l'armée du Cumberland était encore à Stevenson, mais des corps de cette armée étaient répandus de toutes parts autour de Chattanooga. Il est difficile que les confédérés résistent au mouvement combiné des armées de Burnside et de Rosecranz, et peut-être nous annonceront-ils bientôt l'abandon du Tennessee oriental. Knoxville et Chattanooga sont tournés, et pour prendre la première de ces villes à revers, Burnside n'a qu'à franchir les montagnes Lookout qui sont, à vrai dire, l'obstacle le plus sérieux qui se trouve sur sa route.

Il semble singulier que Johnston et Bragg n'aient pas défendu une région montagneuse, d'accès difficile en pleine paix, semée de défilés où une poignée d'hommes résolus pourraient arrêter une armée. L'abandon de Knoxville et de Chattanooga prive les confédérés du chemin le plus direct de la Virginie en Tennessee, et ces deux villes tombées, les Etats de l'Atlantique, comme la Caroline et la Georgie, se trouvent menacés à la fois du côté de la mer et sur leurs derrières.

SUD-OUEST. Les opérations des fédéraux dans l'Arkansas paraissent jusqu'ici couronnées de succès. L'avant-garde de Marmaduke composer de cavalerie, s'est fait repousser à Brownsville par le général Davidson et a perdu des prisonniers. On ajoute que Price lui-même a été battu au bayou Métairie et obligé de repasser la rivière Arkansas en désordre. Le prix de la victoire fédérale, qui n'est fondée du reste que sur le récit d'un déserteur, serait Little Rock. Il faut accepter avec réserve tous les récits qui nous viennent de l'extrême Ouest, tant qu'ils ne sont pas affirmés par une bouche officielle. Ainsi, tantôt Price a 25,000 hommes, tantôt il n'a que quelques soldats qui désertent par certaines.

Le George Washington est arrivé de la Nouvelle-Orléans avec des lettres du 29. Il n'était question que d'une attaque prochaine contre Mobile, par les généraux Franklin, Ord et Herron, sous la direction suprême du général Grant. Si celui-ci remplace le général Banks dans le commandement du département du Golfe, le vainqueur de Port Hudson reviendra à Washington. La plupart des bâtiments de guerre et de bateaux réunis devant la baie de Mobile, prêts à commencer le bombardement du fort Morgan. Les forces de terre prendront vraisemblablement pour base d'opérations Pascagoula, qui est à 45 milles au sud-ouest de Mobile. Les soldats parlent de réduire la place en moins de trois semaines.

Huit mille confédérés marchent, dit-on, sur Brashear City, dans la basse Louisiane. Leur but probable est de se procurer des approvisionnements: le général Banks a pris toutes les mesures nécessaires pour déjouer leur calcul.

CHARLESTON. On télégraphie de Washington: "Les départements de la guerre et de la marine ont reçu de longues dépêches officielles du général Gilmore et de l'amiral Dahlgren par les récents arrivages de l'île Morris.

"Les dépêches du général Gilmore représentent la marche des événements comme favorable.

"Les rapports de l'amiral Dahlgren ne contiennent rien d'importance particulière pour le public, attendu qu'une violente tempête avait empêché les opérations actives de la part de la flotte. Les monitors se sont parfaitement comportés durant la tourmente, et pas un d'eux n'a souffert la moindre avarie.

"Tous les deux, général et amiral, écrivent pleins d'espoir, et expriment la plus grande confiance dans le succès de leurs opérations contre la ville, qui doit inévitablement finir par être prise.

"Il n'est pas douteux que le bombardement de la cité a recommencé avant la date présente, attendu que plusieurs canons, capables d'y lancer des projectiles, avaient été mis en position."

Les correspondants de plusieurs journaux ont reçu du Général Gilmore un traitement assez sévère. Accusés d'avoir révélé certains

détails dont la connaissance importait à l'ennemi, ils ont été mis aux arrêts, et on leur a limité à la fois les bornes de leurs promenades et celles de leurs correspondances. Mais l'amiral a laissé toute liberté sur son navire à M. Fulton, rédacteur de l'America de Baltimore et correspondant de la presse associée. Celui-ci, au dire du Herald, a transmis plus de nouvelles de contrebande que tous ses confrères ensemble. Ce que voyant, le général Gilmore leur a rendu leurs coupées franches.

NOUVELLES GÉNÉRALES. La garnison de Norfolk a reçu l'ordre de se tenir sur le qui-vive, le bruit courant que les confédérés ont paru tout à coup au nombre de 20,000 sur les bords du Blackwater.

Le général Canby, commandant de la place de New-York, a ordonné aux troupes campées dans la ville de se retirer et de s'établir dans les environs. Les places, parcs, bâtiments, qui ont été dégradés par les soldats, seront rendus, autant que possible, dans l'état où ils étaient avant leur occupation. Cet ordre, auquel tout le monde applaudit, ôte tout prétexte à un nouveau conflit entre le maire et le conseil municipal. Celui-ci ayant passé une résolution par laquelle il mandait à l'inspecteur des rues de faire évacuer les places et les parcs aux troupes fédérales. M. Opylke avait frappé la résolution de son veto.

Quant au conflit suscité par l'ordonnance des trois millions, il n'est pas terminé. Le conseil des conciliateurs s'est réuni samedi, et a voté à l'unanimité l'ordonnance en dépit du veto de M. Opylke et des fonds votés par le conseil des finances.

Le général Canby a proposé aux conscrits de New-York d'entrer dans les anciens régiments réguliers ou volontaires aujourd'hui en garnison dans la circonscription de la ville, à leur choix.

Malgré les exemples, la désertion continue sur une grande échelle à l'armée de Potomac. Certains conscrits ont trouvé un moyen original de se soustraire au service. Ils s'évadent du camp, s'habillent en soldats confédérés, puis se font prendre prisonniers. On les enferme à Washington, ils prêtent serment d'allégeance au bout de quelques jours, reviennent au Nord, et tout est dit. On en a reconnu plusieurs tandis qu'ils essayaient de se faire passer pour prisonniers du Sud, ce qui diminue les chances de ceux qui seraient tentés de les imiter désormais.

Dans son numéro du 21 août, le Courrier Français de la Nouvelle-Orléans apprécie en ces termes les résultats pratiques que l'on doit attendre de la réouverture du Mississippi:

"On essaie de faire grand bruit de quelques arrivages de l'Ouest, du départ de quelques bateaux de St. Louis pour la Nouvelle-Orléans. Selon certains journaux, la navigation du fleuve est rouverte et l'écoulement des produits de l'Ouest est assuré. Qui veut-on tromper ici, et dans quel but ces exagérations, qui la simple et triste vérité, bientôt connue, va réduire à leur juste valeur?"

"Soit; admettons que la navigation est libre sous la protection des canonnières de l'amiral Porter; que les bateaux de St. Louis, de Louisville et de Cincinnati puissent parcourir sans obstacles et sans dangers la distance qui sépare ces villes de la Nouvelle-Orléans, s'en suit-il que l'écoulement des produits de l'Ouest est assuré? Qui donc, dans la situation actuelle de la Louisiane et du Sud, peut accepter comme vraie une pareille assertion? N'est-il pas évident au contraire, même pour le moins clairvoyant, que, désormais quoi qu'il arrive, ce débouché renversé est plus fermé que jamais par l'absence de la demande, par l'absence de la consommation?"

"Ce n'était pas seulement la Louisiane et la Nouvelle-Orléans qui consommait les produits de l'Ouest. Cette flotte nombreuse composée des navires de toutes les nations commerciales du monde, qui stationnait dans notre port une partie de l'année, et qui se renouvelait sans cesse, avait aussi sa large part dans cette consommation. Cette puissante ressource est perdue à jamais pour les producteurs de l'Ouest condamnés à réduire leur production ou à chercher ailleurs des débouchés.

"Toutes ces exagérations, dont le but n'est pas difficile à deviner, ne changeront rien à cette situation. Du reste, l'Ouest ne s'y laisse pas prendre. Il a, lui aussi, la conscience de cet état des choses désastreux qui le frappe dans ses intérêts les plus chers. Aussi, n'a-t-il pas pour la guerre et le but que lui ont donné les républicains noirs un enthousiasme très-prononcé."

FAITS DIVERS. Le steamer City of New-York, parti de Liverpool le 26 et de Queenstown le 27 août, est entré hier matin dans notre port. Nos journaux et

correspondances de Paris, par cet arrivage, vont jusqu'à 25 au soir.

La grande affaire du moment est toujours le congrès de Francfort, qui n'a encore rien conclu de définitif. Un de ses résultats est de faire revivre la question du Schleswig-Holstein, et de cimenter l'alliance de la Suède et du Danemark. Les questions polonaises et mexicaines en sont toujours au même point.

-La France compte toujours, en moyenne, 172 à 180 centenaires. Un de ces patriarches de la France, qui habitait la rue Villedo, à Paris, vient de mourir. C'est M. le comte de Dreux, qui, né en 1759, était dans sa 104e année. Depuis deux ans, le noble vieillard était faible de corps et ne sortait plus, sans cependant être atteint d'aucune maladie ou infirmité. Il s'est éteint en causant. Jusqu'à son dernier moment, il a conservé la plénitude de son intelligence. M. le comte de Dreux a vu passer quinze gouvernements.

-Un médecin de Springfield, Ohio, vient d'annoncer une invention, qui, toute singulière qu'elle soit à première vue, ne doit pas peu contribuer à la diffusion du goût de la musique parmi le peuple, et au meilleur marché possible. L'invention consiste à placer au centre de la ville un dépôt musical présidé par un musicien de grand mérite, et qui exécuterait sur le piano des morceaux qui seraient répétés dans les maisons, au moyen d'un télégraphe électrique. Le même moyen permettrait de se faire entendre d'une ville à l'autre, et un coup d'invention réalisée, la distance n'y fait rien.

-Les journaux de Séville annoncent que le célèbre Blondin a failli perdre la vie sur la place des Tauraux, à Séville, dimanche dernier. Il était entouré, sur la corde, de nombreuses pièces d'artifice qui ont imprimé à son corps, en prenant feu, des secousses si violentes, qu'il a failli perdre l'équilibre. La bronchite qu'il avait devant lui et son balancier sont tombés à terre, au milieu d'une épaisse fumée, et il a eu le bonheur de se soutenir à la corde avec une jambe et une main. Cette scène a fort épouvanté les spectateurs. Blondin, après avoir repris haleine, est descendu sans aucune lésion au bruit des applaudissements de la foule.

El Porvenir de Séville dit que Blondin a fait preuve d'un sang-froid prodigieux. Ayant sur la tête une coiffure sur laquelle était attachée une roue de feu. Lorsque la roue a été enflammée, il a été facile de voir que la tête de Blondin tournait avec une vitesse formidable et qu'il n'avait pas la force de résister au mouvement de rotation imprimé par cette coiffure embrasée. C'est alors qu'ayant quitté son balancier, il a d'un seul coup brisé les liens qui attachaient la coiffure à son cou.

Lord Clyde.-On sait déjà que l'Angleterre vient de perdre le plus illustre de ses généraux, le vainqueur de la rébellion des cipayes, le pacificateur des Indes, Colin Campbell, lord Clyde de Clydesdale.

Il était fils de ses œuvres et avait gagné tous ses grades à la pointe de son épée. Deux villes se disputent déjà l'honneur de lui avoir donné naissance, Glasgow et Paisley. S'il est sorti de la tribu des Campbell d'Argyll, et s'il était un des dix mille cousins du grand M'Callum Moe, ce n'était que du côté des femmes, car son père était un pauvre ébéniste de Glasgow, qui s'appelait M'Liver. Le jeune Colin fut élevé à Paisley, par ses tantes qui étaient des Campbell; c'est ainsi, sans doute, qu'il a pris le nom de ce clan, et c'est sous le nom de Campbell qu'il a reçu son brevet d'enseigne, en 1808, grâce à l'ingénieuse sollicitude d'une de ses tantes. Il a fait la première campagne d'Espagne et la retraite de la couronne sous sir John Moore; on le voit à l'expédition de l'île de Walke-ren, puis de nouveau en Espagne, sous le duc de Wellington, où il prit part à tous les combats, à tous les sièges, notamment à celui de Saint-Stébastien, où il fut blessé deux fois.

Comme il n'avait que son plaid et son épée, il était toujours sous le harnais et là où il y avait des coups à donner et à recevoir, en Amérique, en Chine, dans les Indes. Son avancement a été très long et très pénible, et quoiqu'il se soit signalé à toutes les batailles, qu'il ait sauvé l'armée anglaise à celle de Chillianvillan, il était resté vingt-cinq ans lieutenant-colonel. Il n'était que brigadier dans la campagne de Crimée, où

naires. Vingt-quatre heures après avoir reçu sa nomination, il était déjà à bord pour se rendre à son poste. Il remplissait dignement les espérances du gouvernement et de ses compatriotes. Il en ferma la révolte dans une étreinte si serrée que pas un seul tronçon ne put en échapper: il défilait Lucknow, il rétablit l'ordre, la tranquillité, la paix dans ce vaste empire, et vint recevoir dans son pays, à l'âge de soixante-dix ans, les honneurs qu'il avait bien mérités, les remerciements du Parlement, une dotation de 50,000 fr. de rente, le grade de field-marshal, un titre de pairie, honneurs et gloire dont il n'a pas joui longtemps.

LA MINERVE. JEUDI MATIN, 10 SEPTEMBRE, 1863.

Correspondance Parlementaire DE "LA MINERVE."

Québec, 8 sept. 1863. L'HON. M. SICOTTE. Voilà un nom qui passe aujourd'hui dans toutes les bouches, mais qui n'en sort pas immaculé. Dans une circonstance ordinaire, le monde politique eût applaudi sans réserve à l'élevation de M. Sicotte au banc judiciaire; pourquoi sa nomination est-elle saluée par une explosion d'indignation ou de tristesse? Pourquoi la "grande nouvelle" a-t-elle été accueillie dans "nos cercles" avec tant d'étonnement et de surprise? Pourquoi ceux qui aimaient et respectaient M. Sicotte, sont-ils restés dans une sorte de stupeur, en apprenant l'honneur qui lui était conféré? L'obligation de répondre à ces questions est un des plus tristes devoirs qui incombent au journaliste.

J'avoue avec franchise que j'estime sincèrement M. Sicotte. Ses majestueux dehors me plaisaient. Je le croyais incapable de tout acte suspect. Faut-il dire avec l'opinion publique que ce n'était qu'un "beau masque"? Je ne veux pas aller aussi loin. Mais je ne cacherais pas que son acceptation d'une place de juge, dans la circonstance exceptionnelle où il se trouvait, révèle chez lui, soit un manque de jugement, soit un manque de sincérité, soit un manque de principes, qui étonne et qui afflige. M. Sicotte occupait durant cette session une position éminente. Il se posait devant la Chambre et devant le pays comme le défenseur de nos droits constitutionnels, et comme le vengeur du Bas-Canada dégradé par ses ennemis.

Eh bien! après ce qui s'est passé, l'on se demande s'il a voulu jouer une comédie aux dépens de la réputation nationale, ou bien s'il a subi une triste défaillance morale, au dernier jour de sa vie publique.

Il y a quelques jours, M. Sicotte proposait en Chambre une motion de non-confiance. Il prononçait un long discours pour dénoncer comme inconstitutionnelle la formation du ministère. Tout le monde était convaincu, en l'entendant, qu'il avait été indignement traité par le premier ministre et par M. Dorion. Il insinua clairement que leur conduite envers lui et ses collègues, avait été entachée de ruses, de fourberies, de duplicités et de trahison. Il plaçait sa cause de manière à faire tomber sur tout le Bas-Canada l'outrage commis contre lui. Dans son adresse et dans ses discours, il disait presque en autant de mots qu'il était victime d'une conspiration ourdie contre nous par M. Brown et ses collègues, MM. Dorion et Holton. Cependant, qu'arrive-t-il? Vendredi dernier une place de juge lui est offerte par le premier ministre, et samedi, il est assermenté et gazeté.

Le gouvernement a tendu un piège sous les pas de son adversaire, et ce dernier s'y est précipité tête baissée. Aujourd'hui, l'Hon. M. Sicotte est juge, mais à tort ou à raison, il est baigné de cent coupures dans l'estime des hommes politiques qui avaient pour lui de véritables sympathies. Si M. Sicotte venait ici venger l'honneur du Bas-Canada d'un outrage sanglant, pourquoi abandonnerait-il sa place au moment le plus sérieux de la bataille? S'il voulait opérer sa retraite, que n'attendait-il la fin de sa mission? Lorsqu'il disait à ses électeurs que sa présence en Chambre était encore nécessaire durant ce parlement, insinuant-il qu'il était temps pour lui de songer à se caser? Le public avait eu la générosité de ne point donner à ses paroles cette interprétation. Dans tous les cas, s'il avait décidé, dans son for intérieur, d'accepter au premier moment les faveurs du ministère, il aurait dû prendre un poste plus modeste. Qu'avait-il besoin de fonder une école? Qu'avait-il besoin de dénoncer le gouvernement? Qu'avait-il besoin de se mettre ainsi en évidence?

Le ministère a voulu décapiter le parti libéral pour jeter le désarroi dans ses rangs. Mais, s'il a réussi à faire disparaître la tête, ce n'est pas à dire que les membres iront s'attacher à sa remorque.

Pourquoi un homme qui a joué un rôle honorable dans sa carrière publique, sort-il ainsi de la scène par une porte douteuse? Pourquoi s'exposer de courtoisie à tous les soupçons? On a beau dire, il y a dans cette nomination quelque chose qui désole.

Un député dévoué au ministère disait ce matin: pour rien au monde, je n'aurais voulu offrir à M. Sicotte une place de juge, au nom du gouvernement. J'aurais trop craint l'effet de son indignation et son mépris.

Ce qu'aurait refusé de faire ce brave représentant, le premier ministre l'a fait. Et loin de susciter chez M. Sicotte l'indignation et le mépris, sa proposition a été accueillie avec reconnaissance et satisfaction.

Si on avait posé la question suivante au député le moins sympathique à M. Sicotte, il y a deux jours: "M. Sicotte accepterait-il une place de juge si le gouvernement la lui offrait?" Il aurait répondu emphatiquement: Non! mille fois non!!

A plus forte raison ses amis, ses partisans auraient-ils protesté avec violence contre la possibilité d'une semblable nomination. Et cependant le fait s'est réalisé dans le temps même où tout le monde s'imaginait que M. Sicotte ne sortirait de la vie publique qu'après avoir vengé le Bas-Canada, par la chute du ministère actuel.

Je crains bien que cette petite manipulation ministérielle ne relève pas le caractère déjà avili du gouvernement McDonald-Dorion. Vraiment, dans les circonstances présentes, après avoir entendu M. Sicotte déclarer, le premier jour de la session, qu'il était revenu en Chambre pour s'efforcer de renverser le ministère; après l'avoir vu quelques jours après proposer lui-même un vote de non-confiance, et dénoncer les deux chefs du cabinet comme des fourbes, des conspirateurs et des créatures de George Brown, il ne pouvait venir à la pensée de personne que le premier ministre irait mendier sa retraite, en lui offrant un emploi sous la couronne. On se dit donc aujourd'hui, avec assez de raison, que le gouvernement qui est capable, pour se maintenir, d'aller faire une semblable proposition à l'un de ses plus éminents adversaires, est bien capable aussi de marchander, pendant les élections générales, l'influence et l'appui du Grand Tronc.

Quant donc aurons-nous épuisé toutes les surprises que nous prépare le régime démocratique? Quelle session! et elle n'a pas duré un mois encore!

Nos hommes publics sont dégoûtés; de tels exemples, à vrai dire, ne sont pas encourageants. Les députés se demandent entre eux: "Qu'est-ce que le peuple va penser de ses mandataires? Ne devient-il pas excusable de les regarder tous comme des chercheurs de places?" Ces réflexions sont pénibles, mais elles sont vraies. Le peuple perdra toute confiance dans ses représentants, s'il s'aperçoit qu'il est dupé par eux-là mêmes qui ont conservé dans toute leur carrière, une réputation pure et intacte.

D'autres s'affligent, parcequ'ils trouvent qu'un fait comme celui-là humilie le Bas-Canada et les Canadiens-Français.

Oh! il est temps de se demander: où allons-nous?

DEUX HEURES DE SÉANCE À HUIT-CLOS. Une immense question a été débattue en Chambre. Deux concurrents se disputaient le siège occupé ci-devant par M. Sicotte. M. Perreault qui avait été choisi pour jouer auprès du chef qu'il n'a jamais suivi, le rôle d'ambassadeur du gouvernement, avait vu tous ses collègues la triste nomination de M. Sicotte. Comme il ambitionnait sa succession, il s'empressa de closer sa carte sur son pupitre. M. Bellefleur qui avait aussi des prétentions pour le sésu dit pupitre, s'en fit donner la clé par M. Sicotte lui-même et en prit possession, dimanche. Il s'en suivit une grande dispute qui ne put être réglée à l'amiable entre les deux prétendants. L'affaire fut portée devant la Chambre et les droits de part et d'autre furent chaudement discutés. Finalement, M. Bellefleur eut la générosité de céder devant l'entêtement de son formidable rival. A l'heure qu'il est, M. Perreault trône majestueusement sur le siège qui a eu l'honneur de porter deux juges, depuis deux ans, l'Hon. M. Loranger et l'Hon. M. Sicotte. Qui sait si M. Perreault ne croit pas à la fatalité ou aux sortilèges? Il s'imaginerait-elle que le fameux pupitre dont il est resté possesseur est comme un palais enchanté, et que tôt ou tard, une bonne fée le touchera de sa baguette. La persistance avec laquelle il s'est cramponné à ce siège, a une signification. Appelé comme il précède le père, à faire du bruit et à pianer, il fait bien de ne négliger aucun moyen de se faire mousser.

A cinq heures la presse et le public ont été admis.

LA QUESTION DU SIÈGE DU GOUVERNEMENT.

M. Brown, ses partisans et ses organes, répètent scrupuleusement tous les jours que l'opposition fait perdre le temps en discussions oiseuses. Les discours prononcés par les députés de la gauche, sur la motion de M. Sicotte, étaient traités par eux de bavardage inutile. Les plus malins se passaient même la fantaisie de calculer la somme d'argent que le discours de M. celui-ci ou de M. celui-là coûtait à la Province. Eh bien! je défie qui que ce soit au monde de trouver dans les annales d'aucun pays constitutionnel, une discussion aussi certainement inutile et improductive que celle provoquée par la

PROPOSITION DE M. BROWN, AU SUJET DU SIÈGE DU GOUVERNEMENT.

M. Brown sait de science inflexible qu'il ne réussira pas, malgré l'appui que lui donne le ministère, sous l'empire de la peur. Le Bas-Canada tout entier, les membres de la péninsule d'Ottawa en masse et plusieurs de ses propres suivants vont voter contre sa motion. Pourquoi donc tant insister et pourquoi gaspiller de la sorte les heures précieuses de cette session? Il me semble que les ministres seraient bien plus dans leur rôle s'ils s'efforçaient de démontrer à M. Brown la ridicule et l'absurde de ses prétentions, au lieu de l'encourager par un appui déraisonnable. Une partie de la séance d'hier s'est encore passée en débats sur cette motion. Ne craignez point que je vous ennuie en vous les rapportant.

QUATRE PATRIOTES DE PREMIÈRE VOLÉE.

M. Alexandre Dufresne, M. le Dr. Paquet, M. Coupal et M. Rémillard sont de grands défenseurs de la nationalité. Ils proposent pour notre langue un culte ardent qui en fait de véritables héros. Voyez plutôt: il s'agissait de nommer le président du comité des bills privés, et il y avait deux candidats. L'un était M. Morris, le membre haut-canadien qui possède le mieux la langue française; l'autre, M. Smith, qui ignore entièrement cette langue. Pour qui ont voté nos quatre patriotes? Pour M. Smith. Pourquoi? Parce que M. Smith est un partisan du ministère et que M. Morris est un membre de l'opposition. Ces gens-là, par esprit de parti, ont consenti à l'humiliation de leur nationalité, pour avoir la puérile satisfaction de remporter une petite victoire sur un terrain neutre, où les partis politiques devraient fraterniser. S'il y a beaucoup de députés de leur trempe dans la Chambre, nous allons en voir de belles. Pourquoi des hommes aussi étroits dans leurs aspirations et leurs idées ne se contentent-ils pas de briller dans les conseils municipaux de leur paroisse? Le comité des bills privés est très-important; eh bien! grâce à ces quatre valeureux champions, son président n'entend pas un mot de français. Tandis que quatre membres bas-canadiens votaient pour M. Smith, quatre députés haut-canadiens votaient pour M. Morris. Ils voulaient empêcher l'humiliation des Canadiens-Français; mais il y avait là quatre de nos frères pour voter notre dégradation. Il est à remarquer que sous tous les rapports, M. Morris est infiniment plus qualifié que M. Smith à occuper le poste de président du comité des bills privés. M. Perreault a dit un jour que les intérêts du Bas-Canada seraient aussi bien sauvegardés par la minorité bas-canadienne qui appuie le ministère, que par la majorité qui vote dans l'opposition. Le fait que je viens de relater doit jeter des doutes dans les partis.

AVIS DE MOTION.

M. Dufresne (de Montcalm)—Mercredi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant qu'il lui plaise faire mettre devant cette chambre copie de toute la correspondance qui a eu lieu entre le gouvernement et l'Hon. Juge Bruneau: 1o. A l'occasion du congé obtenu par ce dernier l'an dernier; 2o. A l'occasion de l'avis donné par le dit honorable juge au gouvernement qu'il (le dit honorable juge) présiderait la cour, au terme prochain, dans les divers districts et comtés où il avait coutume de le faire avant l'obtention de son congé; 3o. Des arrangements faits entre le gouvernement et le dit honorable juge Bruneau et qui ont déterminé sa résignation comme juge.

M. Dufresne (de Montcalm)—Mercredi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre copie de tous comptes publics de cette province, soit par J. B. E. Dorion, soit par l'épouse de ce dernier ou par aucun autre propriétaire ou co-propriétaire du papier-nouvelles Le Défricheur, pour annonces du gouvernement faites dans le dit papier-nouvelles, depuis son établissement, ou pour tous autres services rendus ou ouvrages faits par le propriétaire ou co-propriétaire du dit papier-nouvelles, et du montant ou des montants payés jusqu'à ce jour.

UNE AUTRE MOTION DE NON-CONFIANCE.

M. Cockburn—Mercredi prochain—Que cette chambre croit de son devoir d'exprimer de suite son profond regret de ce que Son Excellence ait été conseillée de faire la nomination judiciaire par laquelle une vacance a été récemment créée dans la représentation du comté de St. Hyacinthe, sous des circonstances de nature à entraver sinon à détruire l'indépendance de cette Chambre et à corrompre dans sa source notre système de gouvernement parlementaire.

ELECTIONS CONTENTÉES.

M. l'Orateur fait rapport à la Chambre que les cantonnements se rattachant aux pétitions d'élections suivantes ne souffrent point d'objection: De William McDowell Dawson, écrivain, se plaignant de l'illégalité de l'élection d'Alonso Wright, écrivain, pour le comté d'Ottawa.

De Romuald Marchessault, se plaignant de l'illégalité de l'élection de Felix Geoffrion, écrivain, pour le comté de Verchères.

De Daniel McLachlin, écrivain, se plaignant de l'illégalité de l'élection de William Frederick Powell, écrivain, pour le comté de Carleton.

De Louis-Alfred-Napoléon Thompson, se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'Hon. George-Etienne Cartier, pour la division électorale de Montréal-Est.

De Hypolite Lanctot et autres, se plaignant de l'illégalité de l'élection de Alfred Pinsonneault, écrivain, pour le comté de Laprairie.

De Robert Hunter et autres, se plaignant de l'illégalité de l'élection de Robert Bell, écrivain, pour le comté de Russell.

De Arthur Rankin, écrivain, se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le comté d'Essex.

De Maxime Crépeau et autres, se plaignant de l'illégalité de l'élection d'Hypolite Cornélius dit Grand-champs, écrivain, pour le comté de Joliette.

De Damase Dion et un autre, se plaignant de l'illégalité de l'élection de Joseph-Octave Beaubien, écrivain, pour le comté de Montmagny.

D'Adolphe Tourangeau et autres, se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'Hon. Joseph Cauchon pour le comté de Montmorency.

De Joseph-Napoléon Bureau, se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'Hon. Joseph-Edouard Turcotte pour la cité des Trois-Rivières; et

De David Thompson, écrivain, se plaignant de l'illégalité de l'élection de Thomas-Clark Street, écrivain, pour le comté de Welland.

M. l'Orateur a aussi informé la Chambre qu'il avait reçu la lettre suivante: St. Anselme, 5 sept. 1863.

A l'Hon. Lewis Wallbridge, Orateur de l'Assemblée Législative du Canada.

Monsieur,—Nous vous informons que nous ne voulons pas continuer davantage à contester le droit d'Hector-Louis Langevin, écrivain, à siéger dans l'Assemblée Législative comme membre pour le comté de Dorchester, et demandons que tous les précédés en vertu de la pétition d'élection présentée par nous soient arrêtés.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, Vos obéissants serviteurs, J.-BTE. CARRIÈRE, FRS. FLORIBERT BUREAU, SIMON BOUCHER.

PERSONNAGES DISTINGUÉS.

Lord Lyons et son fils, l'Hon. M. Tilly et l'Hon. M. Tupper ont assisté à la séance d'hier. Ils occupaient des places à côté du siège de l'Orateur.

Le ministère McDonald-Dorion à l'œuvre.

"Iste serpens seduxit me."—Geo.

Né de l'intrigue, ce ministère cherche son salut dans l'astuce et l'impudicité. "Primo trivere," voilà maintenant le motto inscrit sur le drapeau rouge; et ce parti, dans sa détresse, semble appeler l'esprit du mal à son secours. Il méprise les moyens détournés: il va droit au but; et ses précédés portent un tel caractère d'impudence et d'audace que l'esprit public en est toujours étonné.

Le dernier scandale qu'il vient de nous offrir est celui de samedi dernier. Ce jour-là MM. McDonald et Dorion, après avoir déterminé Son Honneur le juge Bruneau à résigner son siège de juge pour une pension de £600 par année, ont triomphé de l'honneur d'un formidable adversaire, et d'un homme qui par son passé, sa position, son caractère, paraissait être au-dessus des artifices de ses séducteurs. L'Hon. L. V. Sicotte a tourné le dos à son parti et à son pays, au milieu de la lutte; alors que ses services étaient le plus utiles, il s'est lâchement vendu à l'ennemi à la veille de la victoire, et cela au profit d'un état de choses que lui-même a signalé comme plein de dangers pour le Bas-Canada! L'Hon. L. V. Sicotte est fait juge par MM. Sanfield McDonald et Dorion! On a refusé d'abord de croire à une telle chose: il paraissait impossible que M. Sicotte eût terminé une carrière politique honorable par la trahison et la turpitude. Pourtant il fait étant certain: on en est maintenant à se demander lequel du corrupteur ou du corrompu est le plus coupable; et la réponse est: Honte aux deux! Arrêtons nous un instant à la conduite du ministère dans cette transaction.

Un gouvernement qui commet un acte de corruption aussi flagrant a dépeuplé tout sentiment de dignité et de respect de lui-même. Il affiche sa propre dégradation en plein soleil: il donne la mesure de ce qu'il peut faire et de ce qu'on peut en attendre. Il insulte à ses partisans honnêtes, puisqu'il leur propose d'appuyer un acte scandaleux que la conscience réprouve, et qu'il cherche à leur faire partager sa honte.

En vain, pour pallier cette nomination aux yeux du public, les journaux ministériels lui assignent-ils des motifs d'intérêt public. Quelle fourberie! Le seul et vrai motif est évident comme la lumière. Il n'y a que les aveugles qui ne le voient pas. Ce motif est de se créer une majorité, s'il est possible, et de fortifier une position que le vote sur l'amendement même de M. Sicotte a constaté n'être pas tenable. Par cette manœuvre, l'opposition perd une voix, le ministère en gagne une, et il compte sur deux, car on dit être certain de remplacer M. Sicotte par un ministériel. Cet avantage, si toutefois il réussit dans ses calculs, ne suffira pourtant pas. La majorité sera encore trop faible. Aussi est-il certain que MM. Sanfield McDonald et Dorion n'en resteront pas là, qu'ils vont se lancer plus avant encore dans le sentier fangeux où ils se sont engagés tête baissée pour arriver à leur but. Qu'importent les moyens, si l'on parvient. Le succès n'échappe-t-il pas

la honte, ne fait-il pas oublier le crime? C'est ainsi que raisonnent ces deux hommes.

Mais c'est le monument que cette stratégie malhonnête érige dans nos annales parlementaires qui est déplorable. Le chef de l'opposition, pendant la lutte qu'il dirige, est placé par un ministère! Quel funeste exemple donné à la postérité! Malgré tous les reproches faits à l'ancienne administration, lui a-t-on jamais fait celui de nommer un membre juge au milieu d'une session? N'a-t-elle pas même pris tous les juges en dehors de la politique? Il était réservé au parti qui s'est le plus récrié contre la pratique de nommer des hommes politiques à aucun emploi, de donner un démenti formel à leurs propres paroles et à se convaincre eux-mêmes d'hypocrisie. Du reste peut-on être surpris de cette contradiction lorsque l'on se rappelle cela bien plus grave encore qu'ils commettent tous les jours? Ce parti n'a-t-il pas en effet dénoncé l'acte d'union des provinces comme un projet conçu dans le but de noyer et de perdre le Bas-Canada. Et comment cela devait-il arriver dans la pensée de Lord Durham, l'auteur du rapport qu'ils citaient à l'appui de leur assertion? Par une majorité haut-canadienne unie à une minorité anglaise du Bas-Canada, ces deux nombres formant une majorité totale et dominant le Bas-Canada. Eh bien! ce résultat est arrivé. Mais au lieu d'une minorité anglaise dans le Bas-Canada, nous avons une majorité canadienne-française, une minorité rouge, mille fois plus dangereuse que ne peut l'être la première, alliée avec le parti haut-canadien qui nous est le plus hostile, et c'est ainsi que le projet de Lord Durham pourra être réalisé—non pas par une main étrangère, mais par celle de soi-disant Canadiens-Français et qui n'en ont que le nom.

De quel œil le peuple verra-t-il cette transaction ministérielle? Avec l'œil du mépris et de la défiance. Il aura une pauvre idée de ses gouvernants et de ceux qui aspirent aux honneurs politiques. Il se demandera en qui il peut reposer sa confiance, puisque ceux qui ont tant déclamé contre les abus du pouvoir, laissent si loin dans l'ombre les hommes contre lesquels ils ont dirigé leurs attaques.

Nous croyons toutefois que cette nomination de M. Sicotte dans des circonstances qui la rend si odieuse, devra produire sur nos députés une impression salutaire, et que MM. Sanfield McDonald et Dorion seront loin d'en retirer l'avantage qui la leur a inspirée. Dans le parti même de ces deux ministres, il y a des consciences honnêtes qui refuseront d'accepter cette honte et qui flétriront l'administration comme elle le mérite. S'il est quelque chose qui puisse en effet lui aliéner la confiance, c'est bien cet acte scandaleux.

Quant à M. Sicotte, il va rentrer dans la vie privée, et laisser à d'autres le soin de défendre les intérêts de son pays qu'il a déclaré être en danger. Il va retirer son salaire de juge tous les trois mois, sans crainte et sans trouble. Pour la paix de sa conscience, nous espérons que le chèque du gouvernement ne lui rappellera pas sa trahison. Nous espérons que le morceau de pain acheté avec cet argent ne lui rappellera pas la honte ineffaçable imprimée à son front, et que ses enfants qui le partagent avec lui, n'hériteront pas leur pain au même prix.

Il s'écoulera, croyons-nous, des années avant que M. le juge Sicotte puisse, sans rougir, regarder en face ceux qui le connaissent.

En parlant de la nomination de M. Sicotte comme Juge, l'Ordre dit: "Nous savons bien, pour notre part, que rien ne peut faire soupçonner la doctrine et la sincérité des motifs de l'Hon. M. Sicotte; mais nous croyons devoir constater ici, cette impression et ce sentiment du public, contre lesquels la presse elle-même sera impuissante."

Molière a bien mieux plaidé cette excuse pour un célèbre personnage dans les deux vers suivants:

Ceux qui me connaissent n'auront pas la pensée que ce soit un effet d'une âme intéressée.

Le Tartuffe.

ETATS-UNIS.

Une dépêche de fort Monroe annonce que les Confédérés ont abandonné l'île Morris. Le bombardement est poussé avec vigueur contre les forts Wagner et Sumter, les batteries du premier se taisaient depuis deux jours.

Un rapport du général Rosecranz annonce qu'il a fait reculer les Confédérés de 212 milles, dans le Tennessee central; il leur a pris beaucoup d'armes, de vivres et d'effets de camp. Les prisonniers se composent de 59 officiers commissionnés et de 1,075 officiers non-commissionnés et soldats.

EUROPE.

Nous avons des nouvelles d'Europe du 1er courant.

Le Mercury de Liverpool annonce que le Vanderbilt a été coulé par l'Alabama le 13 août.

Le Times admet que la question des vaisseaux est pleine d'importance; aucune concession ne doit être faite devant les menaces, et les lois doivent être exécutées.

Le gouvernement national de Pologne a aboli la censure à Varsovie; le premier censeur a envoyé sa démission.

Un décret a été publié à Paris, annonçant qu'une médaille commémorative de l'expédition du Mexique allait être frappée.

Il est rumeur que la Russie ne réprouvera pas au trois notes, mais qu'elle donnera une constitution à la Pologne.

Le gouvernement de Richmond a demandé avec instance à l'Espagne de reconnaître les Etats-Confédérés, offrant en retour de garantir à l'Espagne la possession de Cuba et de Porto Rico. L'Espagne a refusé.

NOUVELLES DU CANADA.

—Lundi après midi, douze hommes de la police de la cité se sont rendus au chemin Papineau, dans le but de s'exercer au tir. La cible était placée à 200 verges, et les trois coups de chacun tira, onze coups portèrent au centre. Le lendemain la cible fut placée à une plus grande distance et ils montrèrent autant d'habileté au tir que la veille, proportionnellement à la distance. Plusieurs de ces hommes doivent concourir pour les prix, la semaine prochaine, et nous ne doutons pas qu'ils n'aient des succès. Plusieurs ont déjà été soldats et manient bien la carabine. On dit que qu'ils se servaient de carabines Minié et non d'Enfield.

—Un nommé Hugh Mooney, employé dans une manufacture de sucre de cette ville, est tombé sur une des roues du moulin, et lorsqu'on a pu lui porter secours, il était dans un état désespéré. Il est mort au bout de deux jours.

—Mardi matin, un nommé Cannon s'est empoisonné avec un verre d'acide nitrique qu'il avait avalé par accident.

—Vendredi dernier, un vieillard du nom de Edmond Lévesque a été blessé par un nommé J. Bte. Bernard qui lui lança par la figure un manche à balai. Le nommé Lévesque a été transporté à l'hôpital où son état est des plus critiques, et Bernard a été arrêté.

—Nous sommes heureux d'apprendre que M. Buchanan, M. P. P., est parfaitement bien, et qu'il s'est rendu au Parlement pour assister à la discussion sur le bill de milice.

—On a retrouvé près de la jetée Jacques-Cartier le corps de Narcisse Desjardins qui s'est noyé samedi matin.

—Entr'autres documents reçus de Québec nous avons la réponse en anglais à une adresse de l'Assemblée Législative du 1er septembre 1863 pour les derniers rapports des différents majors de brigades, des districts militaires du Canada. Aussi copie du nouveau bill de milice.

—Lundi après-midi un nommé Olivier Guillaume est tombé dans le bassin Jacques-Cartier. Heureusement qu'il put saisir un morceau de bois à l'aide duquel il se soutint jusqu'à ce qu'un des hommes de la police de l'eau, le constable Parent, put lui porter secours.

—Avant-hier soir la foudre est tombée sur un poteau du télégraphe près de la station de police du Quarré Chaboulié. Le sergent de police McBréide qui était tout près, a reçu une forte décharge à l'épaule, et a été renversé par terre, on l'a relevé dans un état de complète insensibilité; on n'a pas cependant aperçu de blessures sérieuses. Le constable Goyette, renversé par le même coup est resté sans connaissance jusqu'au lendemain matin. Durant quelques instants on l'a même écarté. Il est maintenant hors de danger, mais dans un état de paralysie presque complète. Les poteaux du télégraphe ainsi que l'appareil ont subi quelques dommages.

—Lorsque la foudre tomba le nommé Pierre Chartrand et son fils qui se trouvaient près de là, furent frappés, mais ne reçurent aucune blessure.

—Un pont temporaire a été érigé sur la rue McGill, afin de permettre aux piétons et aux voitures de passer de la grande rue St. Jacques à la rue Bonaventure.

—La semaine dernière un homme qui se fait passer pour le fameux meurtrier William Townsend s'est rendu à un homme de police du Haut-Canada. Il a même donné certaines preuves de la vérité de ses avances. On l'a renvoyé jusqu'à plus amples informations.

—L'Inquirer de Trois-Rivières annonce qu'on a coupé du foin sauvage sur la rivière Croche, qui mesure cinq pieds six pouces de hauteur. Le lieu où on a fait cette jolie récolte est situé à 150 milles nord-est de Trois-Rivières.

—Le Dr. Thayer, oculiste et auriste de cette ville, assisté par le Dr. Webster, a administré hier le Chloroforme à deux petites filles âgées de quatre et cinq ans respectivement, et en a ôté trois noyaux de cerise à grappe, que les infortunées avaient mis dans leurs oreilles et avaient poussé jusqu'au fond. Les noyaux furent sortis avant avoir resté deux jours hors de vue.—Com.

—Nous attirons l'attention des gourmets sur l'annonce de M. McGibbon qui se trouve plus loin.

—Séance de l'Institut des Lois du 11 sept. courant: Essai de M. J. O. Joseph, sur les principes du droit.

Discussion de la question suivante: La preuve de l'absence incombait-elle au détenu qui plaide la prescription de dix ans entre présent?

—Nous attirons l'attention sur la vente annuelle de poëles de St. Maurice et de l'Ilet, et d'autres articles en fonte, charbons, moules, etc., qui doit avoir lieu cet après-midi, pour le compte de John McDougall, écrivain, le propriétaire actuel de ces deux établissements. Les commerçants sont avertis que par l'effet d'une demande croissante de fer en saumons, la quantité de poëles et d'effets en fonte manufacturés durant cette saison est beaucoup moins considérable qu'à l'ordinaire, et qu'il n'y en aura qu'une quantité limitée, si toutefois il y en a, qui puisse être fournie cet automne, après ceux qui doivent être vendus aujourd'hui.—Voir l'annonce de M. Bryson.

—La Banque Provinciale, dont le bureau est à Stanstead, annonce qu'elle va terminer ses affaires. Tous ses billets seront rachetés au bureau principal, à Stanstead, ou au bureau de M. Nutter, à Montréal. Après le premier octobre, ils ne seront plus garantis par le dépôt de débetures provinciales.

—La barque "Steadfast," Capt. Bell,

partie de Québec le 7, est partie le 12 sur les côtes de Détroit de Belleisle.

—L'Advertiser publie l'extrait suivant d'une lettre écrite de la rivière Chaudière, par un citoyen bien connu en cette ville, actuellement occupé à l'exploitation des mines, à la Chaudière:

"Plusieurs brigades sont à l'ouvrage, et gagnent de \$2 à \$48 par jour, chaque brigade se composant de deux à huit personnes; le terrain des Poulin donne encore un bon rendement; lundi dernier, ils ont trouvé un morceau valant \$90, et le 1er courant, M. Scott, de Québec, a trouvé \$50 en moins d'une journée. Durant l'été, on a amassé 35 livres d'or, d'une valeur de \$8,000 dans un espace de trois quarts d'arpent, sur la rivière Gilbert. Depuis le 1er août, plusieurs mineurs d'expérience, arrivant de Californie, ont été mis en exploitation plusieurs terrains le long de la rivière Chaudière, ont donné beaucoup d'encouragement à l'entreprise; ils ont visité les rivières du Loup, Millbrook, Metgermotte, Famine, et ils ont assuré qu'il y avait de l'or partout. Quelques aventuriers qui étaient venus avec l'idée d'amasser les morceaux d'or à fleur de terre comme on amasse les patates dans un champ, ont été désappointés et ont répété que toute l'affaire était une pure blague, mais les travailleurs réels réussissent bien."

L'Advertiser dit qu'on lui a montré comme preuve de la richesse des mines de la Chaudière, un morceau d'or du poids de 1/2 once, d'une valeur de \$120, amassé dernièrement à la rivière Famine. Cet or fin est un couleur claire, et a \$75 en or, le reste étant de l'argent.

Cour des Sessions de Quartier.

Présent:—Chs. J. COURSOI, Juge des Sessions de la Paix.

Mardi, 8 septembre.

George Fraser subit son procès pour avoir, le 13 août dernier, à bord des chars, volé une montre en or, appartenant à W. A. Weston. Il est trouvé coupable.

François Goyette subit son procès pour avoir, le 7 juillet dernier, en cette ville, détourné la somme de 14 chelins appartenant à T. Bourgois.—M. Chapleau comparait pour le prisonnier qui est acquitté.

Célestin Gosselin subit son procès pour avoir, le 17 juin dernier, en cette ville, volé trois quarts de fleur. Il est acquitté. Il est aussi acquitté sur un autre inditement pour le vol d'un quart de fleur.

Thomas Blanchet subit son procès pour avoir, le 20 juin dernier, en cette ville, volé une paire de pantoufles. Il est trouvé coupable.

Et la Cour s'ajourne.

Mercredi, 8 septembre.

Peter Harris subit son procès pour avoir, le 22 juillet dernier, en cette ville, volé la somme de \$4. Il est acquitté.

Isaac Newton subit son procès pour avoir, de complicité avec le nommé Harris, volé \$4. Il est acquitté.

A. Charbonneau subit son procès

plaisir qu'ils ne s'y attendaient pas, peuvent à la fin de l'année annoncer par le premier...

La répartition d'un court moment d'arrêt, et la réaction subéquente du progrès du Département de l'En ne serait pas complet...

Une motion pour l'envoyer devant le comité des banques a été perdue sur division. Et la Chambre s'ajourne.

CONSEIL LÉGISLATIF. Québec, 9 septembre. Sur motion de l'Hon. M. Renaud, le bill pour punir les vendeurs frauduleux de grain...

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. Québec, 9 septembre. Les bills suivants furent présentés et lus pour la première fois: par M. J. Dufresne...

MARIAGES. À l'Église Paroissiale de Montréal, le 7 du courant, par Messire Trudeau, Vicario-Général...

DECES. En cette ville, à la résidence de son genre, C. A. LeBlanc, Eccl, Dame veuve Philippe Dumond...

NOTICE SPECIALE. CONTEPANS. - Quelques vils brocanteurs ont répandu parmi les habitants des Canadas des contrefaçons de nos remèdes universels...

NOTICE SPECIALE. CORPS, OUVRIERS, ET OUVRIERS RESTANT DANS LES CHAUSSES. - Un mérite incontestable assure le succès. Il est à observer par le dernier témoignage...

THEATRE ROYAL. Directeur, M. J. W. BUCKLAND. LA COMPAGNIE FRANÇAISE. Du Théâtre de Niblo, New-York. Vendredi soir, 11 courant, JOYBA.

UN CHANGEMENT DE MAIN. Comédie en 2 actes mêlée de chant. MONSIEUR LAFFEUR. Comédie en 1 acte.

LA VISION D'UNE TASSE. Monologue. Loges privées, \$3; Premières, 50 cents; Secondes, 25 cents; Troisièmes, 15 cents.

SALLE DE CONCERT DE LA CITE GRAND. Concert Militaire et National. Mercredi 16 courant. Des détails complets dans quelques jours.

AVIS PUBLIC. EST par le présent donné que MERCREDI, le SEIZIEME jour de SEPTEMBRE courant à ONZE heures de l'après-midi, au près du PONT RAIMBAULT, au BOIS DU SAULT, dans la paroisse de St. Laurent, l'entreprise des travaux pour la RECONSTRUCTION de ce PONT sera adjugée à la personne, la présente, qui, tout en satisfaisant d'ailleurs aux conditions et aux garanties exigées pour assurer leur exécution, demandera le moindre prix.

CHAMIN DE FER LEGRAND TRONC DU CANADA. BUREAU D'INFORMATIONS. A été ouvert au No. 7, RUE STE. HELENE, Montréal, où on donnera tous les renseignements quant aux TAUX DU FRET dans toutes les parties du Canada, et des Etats de l'Est, Ouest et Nord, aussi toutes les informations concernant le Département du Fret du Chemin de Fer le Grand Tronc.

CONCOURS A LA CARABINE. LES CITOYENS qui n'ont pas encore souscrit au Fonds pour l'achat d'un Grand Canon pour la Carabine et qui seraient disposés à le faire, sont informés que les LISTES se trouvent à la BOURSE et à la CHAMBRE DE NOUVEAUX DE LA ASSOCIATION MORGANILLE.

DISTRICT DE MONTRÉAL. UNE SESSION de la COUR DU BANC DE LA REINE ayant JURISDICTION CRIMINELLE dans et pour le District de Montréal, sera tenue au Palais de Justice, en la cité et district de Montréal.

LA CONSTRUCTION ET L'ERECTION. Nouvel Appareil à pomper l'eau pour l'Aqueduc de Montréal, conformément aux conditions, plans et devis que l'on peut voir au bureau du sousigné, à l'Hôtel-de-Ville, où l'on pourra se procurer aussi des formules de soumissions imprimées, attendu qu'on n'en recevra pas d'autres.

LA RUE DES ALEMANDS. BRASSEURS. G. Reinhardt & Fils. Sont rendus dans leur Nouvel Etablissement en haut de LA RUE DES ALEMANDS.

SOUS PRESSE. PARAITRA EN JANVIER 1864. 1812: THE WAR AND ITS MORAL. A CANADIAN CHRONICLE.

WILLIAM F. COFFIN, ECUIER, Clé-verant Shérif du District de Montréal: Lt.-Colonel, Etat-Major, Force-Active, Canada. Un Volume Octavo. Prix \$1.00.

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DU BAS-CANADA. L'ASSEMBLEE SEMI-ANUELLE du Bureau des Gouverneurs du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, se tiendra dans la Cité de QUÉBEC, MARDI, TREIZE OCTOBRE prochain, à DIX heures A. M.

PECHE D'AOUT. Qui se débarquera de l'S.S. "Britannia" de ALEX. MCGIBBON.

BEURRE DE LAITERIE. 100 tinettes choisi pour table. A vendre par ALEX. MCGIBBON.

AVIS PUBLIC. EST par le présent donné que MERCREDI, le SEIZIEME jour de SEPTEMBRE courant à ONZE heures de l'après-midi, au près du PONT RAIMBAULT, au BOIS DU SAULT, dans la paroisse de St. Laurent, l'entreprise des travaux pour la RECONSTRUCTION de ce PONT sera adjugée à la personne, la présente, qui, tout en satisfaisant d'ailleurs aux conditions et aux garanties exigées pour assurer leur exécution, demandera le moindre prix.

CHAMIN DE FER LEGRAND TRONC DU CANADA. BUREAU D'INFORMATIONS. A été ouvert au No. 7, RUE STE. HELENE, Montréal, où on donnera tous les renseignements quant aux TAUX DU FRET dans toutes les parties du Canada, et des Etats de l'Est, Ouest et Nord, aussi toutes les informations concernant le Département du Fret du Chemin de Fer le Grand Tronc.

TUNQUES MILITAIRES. AUX CARABINIERS. M. BEAUDRY, Marchand-Tailleur, de la rue St. Laurent, à quelques pas de la rue Craig, vient de faire l'achat d'un certain nombre de TUNQUES MILITAIRES exécutées d'après les derniers ordres. Comme elles ont été légèrement endommagées par l'eau, les Autorités Militaires qui ne veulent pas venir pour les Carabiniers réguliers, les ont refusés. Elles ont été achetées par M. Beaudry qui les cède aux Officiers de nos différents Corps Volontaires, dans la ville que de la campagne, à un bon marché. Elles ont été remises à neufs et les dommages qu'elles ont soufferts ont complètement disparu. Nous engageons fortement les officiers volontaires qui n'ont pas encore leurs tuniques de visiter les tuniques de M. Beaudry.

Application au Parlement. LE sousigné a l'intention de s'adresser au Parlement, après le premier jour légal, pour un droit de patente sur tous vaisseaux doublés en fer (Iron clad vessels) de toutes descriptions et grandeurs, et pour aucune fin désignée; A cet effet, il réclame un droit pour un ouvrage qu'il a fait, intitulé: "A Theoretical and Naval Treatise on Algebra," où il est parlé des principes pour la construction de tels vaisseaux.

CORPORATION DE MONTRÉAL. DEPARTEMENT DE L'AQUEDUC. DES SOUMISSIONS sollicitées, portant sur l'achat d'un Appareil de pompe et adressées à Chas. Glackmeyer, Greffier de la Cité, seront reçues au Bureau du dit Greffier à l'Hôtel-de-Ville, jusqu'à MIDI, le QUINZIEME jour d'OCTOBRE prochain, pour

LA CONSTRUCTION ET L'ERECTION. Nouvel Appareil à pomper l'eau pour l'Aqueduc de Montréal, conformément aux conditions, plans et devis que l'on peut voir au bureau du sousigné, à l'Hôtel-de-Ville, où l'on pourra se procurer aussi des formules de soumissions imprimées, attendu qu'on n'en recevra pas d'autres.

DISTRICT DE MONTRÉAL. UNE SESSION de la COUR DU BANC DE LA REINE ayant JURISDICTION CRIMINELLE dans et pour le District de Montréal, sera tenue au Palais de Justice, en la cité et district de Montréal.

LA CONSTRUCTION ET L'ERECTION. Nouvel Appareil à pomper l'eau pour l'Aqueduc de Montréal, conformément aux conditions, plans et devis que l'on peut voir au bureau du sousigné, à l'Hôtel-de-Ville, où l'on pourra se procurer aussi des formules de soumissions imprimées, attendu qu'on n'en recevra pas d'autres.

LA CONSTRUCTION ET L'ERECTION. Nouvel Appareil à pomper l'eau pour l'Aqueduc de Montréal, conformément aux conditions, plans et devis que l'on peut voir au bureau du sousigné, à l'Hôtel-de-Ville, où l'on pourra se procurer aussi des formules de soumissions imprimées, attendu qu'on n'en recevra pas d'autres.

LA CONSTRUCTION ET L'ERECTION. Nouvel Appareil à pomper l'eau pour l'Aqueduc de Montréal, conformément aux conditions, plans et devis que l'on peut voir au bureau du sousigné, à l'Hôtel-de-Ville, où l'on pourra se procurer aussi des formules de soumissions imprimées, attendu qu'on n'en recevra pas d'autres.

LA CONSTRUCTION ET L'ERECTION. Nouvel Appareil à pomper l'eau pour l'Aqueduc de Montréal, conformément aux conditions, plans et devis que l'on peut voir au bureau du sousigné, à l'Hôtel-de-Ville, où l'on pourra se procurer aussi des formules de soumissions imprimées, attendu qu'on n'en recevra pas d'autres.

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. Vente spéciale de balles Gravures sur acier, unies et colorées, Peintures sur métaux, encadrées et non encadrées, Photographies encadrées, &c., &c.

LE sousigné annonce une Vente Spéciale de GRAVURES CROISÉES, dans ses vieilles bâtisses pour Enca, qui aura lieu, Samedi après-midi, 12 courant. La consignment comprend: Sujets d'Histoire, Religion, Sport et autres.

Harengs fumés. MORUE D'ECOSSE. 75 quats tauts HARENGS 100 demi do 30 Trois-Rivières, 50 qt MORUE

PECHE D'AOUT. Qui se débarquera de l'S.S. "Britannia" de ALEX. MCGIBBON.

BEURRE DE LAITERIE. 100 tinettes choisi pour table. A vendre par ALEX. MCGIBBON.

AVIS PUBLIC. EST par le présent donné que MERCREDI, le SEIZIEME jour de SEPTEMBRE courant à ONZE heures de l'après-midi, au près du PONT RAIMBAULT, au BOIS DU SAULT, dans la paroisse de St. Laurent, l'entreprise des travaux pour la RECONSTRUCTION de ce PONT sera adjugée à la personne, la présente, qui, tout en satisfaisant d'ailleurs aux conditions et aux garanties exigées pour assurer leur exécution, demandera le moindre prix.

CHAMIN DE FER LEGRAND TRONC DU CANADA. BUREAU D'INFORMATIONS. A été ouvert au No. 7, RUE STE. HELENE, Montréal, où on donnera tous les renseignements quant aux TAUX DU FRET dans toutes les parties du Canada, et des Etats de l'Est, Ouest et Nord, aussi toutes les informations concernant le Département du Fret du Chemin de Fer le Grand Tronc.

TUNQUES MILITAIRES. AUX CARABINIERS. M. BEAUDRY, Marchand-Tailleur, de la rue St. Laurent, à quelques pas de la rue Craig, vient de faire l'achat d'un certain nombre de TUNQUES MILITAIRES exécutées d'après les derniers ordres. Comme elles ont été légèrement endommagées par l'eau, les Autorités Militaires qui ne veulent pas venir pour les Carabiniers réguliers, les ont refusés. Elles ont été achetées par M. Beaudry qui les cède aux Officiers de nos différents Corps Volontaires, dans la ville que de la campagne, à un bon marché. Elles ont été remises à neufs et les dommages qu'elles ont soufferts ont complètement disparu. Nous engageons fortement les officiers volontaires qui n'ont pas encore leurs tuniques de visiter les tuniques de M. Beaudry.

Application au Parlement. LE sousigné a l'intention de s'adresser au Parlement, après le premier jour légal, pour un droit de patente sur tous vaisseaux doublés en fer (Iron clad vessels) de toutes descriptions et grandeurs, et pour aucune fin désignée; A cet effet, il réclame un droit pour un ouvrage qu'il a fait, intitulé: "A Theoretical and Naval Treatise on Algebra," où il est parlé des principes pour la construction de tels vaisseaux.

CONCOURS A LA CARABINE. LES CITOYENS qui n'ont pas encore souscrit au Fonds pour l'achat d'un Grand Canon pour la Carabine et qui seraient disposés à le faire, sont informés que les LISTES se trouvent à la BOURSE et à la CHAMBRE DE NOUVEAUX DE LA ASSOCIATION MORGANILLE.

DISTRICT DE MONTRÉAL. UNE SESSION de la COUR DU BANC DE LA REINE ayant JURISDICTION CRIMINELLE dans et pour le District de Montréal, sera tenue au Palais de Justice, en la cité et district de Montréal.

LA CONSTRUCTION ET L'ERECTION. Nouvel Appareil à pomper l'eau pour l'Aqueduc de Montréal, conformément aux conditions, plans et devis que l'on peut voir au bureau du sousigné, à l'Hôtel-de-Ville, où l'on pourra se procurer aussi des formules de soumissions imprimées, attendu qu'on n'en recevra pas d'autres.

LA CONSTRUCTION ET L'ERECTION. Nouvel Appareil à pomper l'eau pour l'Aqueduc de Montréal, conformément aux conditions, plans et devis que l'on peut voir au bureau du sousigné, à l'Hôtel-de-Ville, où l'on pourra se procurer aussi des formules de soumissions imprimées, attendu qu'on n'en recevra pas d'autres.

LA CONSTRUCTION ET L'ERECTION. Nouvel Appareil à pomper l'eau pour l'Aqueduc de Montréal, conformément aux conditions, plans et devis que l'on peut voir au bureau du sousigné, à l'Hôtel-de-Ville, où l'on pourra se procurer aussi des formules de soumissions imprimées, attendu qu'on n'en recevra pas d'autres.

LA CONSTRUCTION ET L'ERECTION. Nouvel Appareil à pomper l'eau pour l'Aqueduc de Montréal, conformément aux conditions, plans et devis que l'on peut voir au bureau du sousigné, à l'Hôtel-de-Ville, où l'on pourra se procurer aussi des formules de soumissions imprimées, attendu qu'on n'en recevra pas d'autres.

LA CONSTRUCTION ET L'ERECTION. Nouvel Appareil à pomper l'eau pour l'Aqueduc de Montréal, conformément aux conditions, plans et devis que l'on peut voir au bureau du sousigné, à l'Hôtel-de-Ville, où l'on pourra se procurer aussi des formules de soumissions imprimées, attendu qu'on n'en recevra pas d'autres.

VENTE PAR ENCAN. PAR CUVILLIER & CIE. VENTE DE POELES. Autres Ferronneries FORGES DES TROIS-RIVIERES ET RADNOR.

Les sousignés ont reçu des instructions de AMABLE PREVOST, ECR., D'OFFRIR. Par Enca Public, VENDREDI, 2 Octobre prochain, DANS SES MAGASINS, No. 148 et 150, Rue St. Paul.

POELES doubles, 36 et 30 pouces, Patrons des POELES doubles, 36 et 30 pouces, de gouds, Chaudières à sucre, assorties, Louches sans pieds, assorties, Et autres articles.

Socs de Charrues, &c. CONDITIONS - Au-dessous de \$25, comptant; \$25 à \$30, quatre mois; \$30 à \$50 et au-dessus, six mois de crédit.

OCULISTE ET AURISTE. DR. L. O. THAYER, Gradué de l'Université McGill, Licencié au Collège des Médecins et Chirurgiens, &c.

EST maintenant à Montréal et tient son Bureau au No. 158, rue de la Cité, de Webster, rue Notre-Dame, où il pourra être consulté sur toutes les maladies des Yeux et des Oreilles. Les Yeux louches sont guéris instantanément.

COUR SUPERIEURE. BUREAU DU PROTONOTAIRE, 4 Septembre 1863. SUR Requête de M. & P. PHILIPS, Sir George Richard Philips, baronet; Robert Nathan Philips, John William Philips, James Chadwick et William Frederick Powell, tous de Manchester, en Angleterre, Marchands et associés, faisant affaires et commerçant sous le nom et raison de J. & N. PHILIPS & Co., par leur Procureur STRACHAN BETHUNE, Benier, Avocat.

IL EST ORDONNÉ que par deux annonces dans un journal français et par deux annonces semblables dans un journal anglais, et qui ont le plus grand circulation, les Créanciers et à défaut des créanciers les parents et amis de feu JOHN SMITH, en son vivant de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, Marchand, soient notifiés d'être et de comparaitre devant nous, les sousignés, Protonotaires de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, au Palais de Justice, à Montréal, le QUINZIEME jour de SEPTEMBRE courant, à ONZE heures A. M., pour donner leur avis touchant la nomination d'un CURATEUR à la Succession vacante du dit feu John Smith.

OFFRE à ceux qui voudraient émigrer à l'ouest, 1150 ACRE DE TERRE CHOISIE, en lots de 50 et de 100 acres, avec culture avec bêtes, clôtures, &c., les autres sans augmentations; et 435 lots de terre au Fort Atkinson, dont 31 avec maisons, chaudières, Jardins, &c. et le tout dans l'Iowa, E. U.

BATISSE DE L'EXPOSITION Le Département Industriel SERONT OUVERTS Jeudi, 10 courant, POUR LA Reception des Articles.

EXPOSITION INDUSTRIELLE. Département des Demoiselles. Le Comité invite les Jeunes Demoiselles au-dessous de 15 ans, d'exposer, dans une classe séparée, des échantillons de leurs ouvrages à l'aiguille, peintures, &c., pour lesquels des prix seront accordés.

WILSON & GOILLARD 130, RUE ST. PAUL, VENDRONT leur assortiment complet et varié de FERRONNERIES. Articles pour manufacturiers les voitures, pour SKELLERS à des prix réduits.

LA Compagnie du Richelieu. UNE ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE des Actionnaires de la Compagnie aura lieu en son Bureau, à Montréal, le JEDI, le DIX-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE courant, à DIX heures de l'après-midi, pour prendre en considération une recommandation de ses Directeurs pour Construire un nouveau Bateau en Fer pour la Ligne entre Montréal et Québec.

LA Compagnie du Richelieu. UNE ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE des Actionnaires de la Compagnie aura lieu en son Bureau, à Montréal, le JEDI, le DIX-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE courant, à DIX heures de l'après-midi, pour prendre en considération une recommandation de ses Directeurs pour Construire un nouveau Bateau en Fer pour la Ligne entre Montréal et Québec.

LA Compagnie du Richelieu. UNE ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE des Actionnaires de la Compagnie aura lieu en son Bureau, à Montréal, le JEDI, le DIX-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE courant, à DIX heures de l'après-midi, pour prendre en considération une recommandation de ses Directeurs pour Construire un nouveau Bateau en Fer pour la Ligne entre Montréal et Québec.

LA Compagnie du Richelieu. UNE ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE des Actionnaires de la Compagnie aura lieu en son Bureau, à Montréal, le JEDI, le DIX-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE courant, à DIX heures de l'après-midi, pour prendre en considération une recommandation de ses Directeurs pour Construire un nouveau Bateau en Fer pour la Ligne entre Montréal et Québec.

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN LEEMING & CIE. Lundi, le 14 courant, AU MAGASIN de M. WINS & HOLLAND, sera rendu un assortiment de célèbres POELES STRATTON, comprenant:

45 Poeles doubles, 36 pouces 42 do do 30 pouces 25 do do 27 pouces 66 do Simples, 36 pouces 82 do do 30 pouces 40 do do 27 pouces 27 do do 24 pouces 36 do do 20 pouces

CHANGEMENT D'HEURE. COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE JOURNALIERE DE VAPEURS DE LA MAILLE ROYALE, Entre MONTRÉAL et QUÉBEC.

PRIX DU PASSAGE: Première Classe - \$2.00 Billets de Retour - \$3.00 (Repas et Chambre extra)

COLLEGE DE RIGAUD. LA rentrée des élèves du Collège de Rigaud est fixée au 10 Septembre, à 7 heures P. M.

COLLEGE SALABERRY. LA rentrée des Elèves est fixée au Neuf Septembre. Le prix de la pension est de \$100 pour l'année scolaire, payable d'avance, par trimestre.

ECOLE MODELE SPECIALE. DR MONTREAL, No. 2, RUE SAINT-CONSTANT. La réouverture de cette ECOLE aura lieu LUNDI, le 24 courant, à NEUF heures A. M.

ACADEMIE COMMERCIALE CATHOLIQUE. DE MONTRÉAL, No. 19, RUE COTE, No. 19. LA rentrée des classes de cette Institution aura lieu, MARDI, le PREMIER SEPTEMBRE.

L'ACADEMIE FRANCAISE-ANGLAISE. Mlle. CLARKE, OUVRIRA SES CLASSES LE PREMIER DE SEPTEMBRE, AU No. 16, Rue Craig, MONTREAL.

L'ACADEMIE FRANCAISE ET ANGLAISE. Mlle. Lacombe & Miss. Clarke 12, RUE SANGUINET, RECOMMENCERA son Cours complet d'Éducation le PREMIER SEPTEMBRE prochain.

DEUX SUPERBES TERRES A VENDRE. CES TERRES sont situées à St. Mathias comté de Rouville, contenant chacune 160 arpents 4 x 40, elles sont des meilleures dans la paroisse, bien bâties, dans un bon état de culture, bonnes en devant par la rivière des Huron, ayant un chemin de front à chaque extrémité ce qui permet de les diviser en quatre terres de 30 arpents ou en trois, au-dessus de 100 arpents chacune.

WILLIAM SAMUFL. CI-DEVANT Prote dans l'Établissement de M. THOMPSON & CIE, annonce respectueusement ses amis et le public qu'il a PREMIER MAI prochain, il ouvrira un MAGASIN au No. 180, RUE NOTRE-DAME, avec un choix de CHAPEAUX et CASQUETTES faits dans les dernières modes d'Angleterre et des États-Unis et à confiance qu'avec ses prix réduits et un assortiment varié et choisi, et la longue expérience qu'il a acquise dans le Commerce tant en Angleterre qu'à Montréal lui assurera une part libérale du patronage public.

HERCULE BERNARD, AVOCAT. BUREAU: 126 RUE NOTRE-DAME. Vis-à-vis le Palais de Justice. Montréal, 12 mai 1863.

AVIS. Le sousigné donne avis qu'il s'adressera au Conseil de Ville pour obtenir la permission d'élever un petit engin à vapeur sur sa propriété située rue Notre-Dame.

AVIS. Le sousigné donne avis qu'il s'adressera au Conseil de Ville pour obtenir la permission d'élever un petit engin à vapeur sur sa propriété située rue Notre-Dame.

AVIS. Le sousigné donne avis qu'il s'adressera au Conseil de Ville pour obtenir la permission d'élever un petit engin à vapeur sur sa propriété située rue Notre-Dame.

VENTE PAR ENCAN. PAR ALEX. BRYSON. VENTE ANUELLE DE POELES ET AUTRES FERRONNERIES, VENANT DE ST. MAURICE ET DE L'ISLET.

Jeudi, après-midi, 10 SEPTEMBRE, SUR LE QUAI DE L'ILE, (S'il le temps le permet.) AUTREMENT DANS SES MAGASINS, 202, RUE ST. PAUL.

UN assortiment de célèbres articles ci-dessus manufacturés avec beaucoup de soins, consistant en: 150 Poeles doubles, 36 pouces A 150 do do 30 do W 100 do do 36 do de goud 90 do do 30 do do 80 do simples, 36 do K 75 do do 30 do do 18 do do 24 do O 20 do do 21 do J 36 do do 30 do de goud 47 do do 27 do do 33 do do 24 do do

1000 Chaudières à sucre, assorties 1200 Chaudières à soupe sans pieds, assorties 700 Canards, assortis DESSOUS DE POELES, RONDS DE TOYAUX &c., &c., &c.

ENTREPOT FABRIQUE DE PIANOS 138, RUE CRAIG, Où ils ont en main un grand assortiment choit de PIANOS.

UNE TERRE située dans la paroisse de St. Marguerite de Blairfridi, dans le rang appelé la Première Grande Ligne, contenant environ cent quarante-huit arpents de terre de la belle nature en bonne culture, avec une belle maison en pierre à deux étages, couverte en ferblanc, deux grandes granges, écurie, étable, remises, hangars et autres dépendances. Le tout en tres-bon état.

ACADEMIE COMMERCIALE CATHOLIQUE. DE MONTRÉAL, No. 19, RUE COTE, No. 19. LA rentrée des classes de cette Institution aura lieu, MARDI, le PREMIER SEPTEMBRE.

L'ACADEMIE FRANCAISE-ANGLAISE. Mlle. CLARKE, OUVRIRA SES CLASSES LE PREMIER DE SEPTEMBRE, AU No. 16, Rue Craig, MONTREAL.

L'ACADEMIE FRANCAISE ET ANGLAISE. Mlle. Lacombe & Miss. Clarke 12, RUE SANGUINET, RECOMMENCERA son Cours complet d'Éducation le PREMIER SEPTEMBRE prochain.

DEUX SUPERBES TERRES A VENDRE. CES TERRES sont situées à St. Mathias comté de Rouville, contenant chacune 160 arpents 4 x 40, elles sont des meilleures dans la paroisse, bien bâties, dans un bon état de culture, bonnes en devant par la rivière des Huron, ayant un chemin de front à chaque extrémité ce qui permet de les diviser en quatre terres de 30 arpents ou en trois, au-dessus de 100 arpents chacune.

WILLIAM SAMUFL. CI-DEVANT Prote dans l'Établissement de M. THOMPSON & CIE, annonce respectueusement ses amis et le public qu'il a PREMIER MAI prochain, il ouvrira un MAGASIN au No. 180, RUE NOTRE-DAME, avec un choix de CHAPEAUX et CASQUETTES faits dans les dernières modes d'Angleterre et des États-Unis et à confiance qu'avec ses prix réduits et un assortiment varié et choisi, et la longue expérience qu'il a acquise dans le Commerce tant en Angleterre qu'à Montréal lui assurera une part libérale du patronage public.

HERCULE BERNARD, AVOCAT. BUREAU: 126 RUE NOTRE-DAME. Vis-à-vis le Palais de Justice. Montréal, 12 mai 1863.

AVIS. Le sousigné donne avis qu'il s'adressera au Conseil de Ville pour obtenir la permission d'élever un petit engin à vapeur sur sa propriété située rue Notre-Dame.

AVIS. Le sousigné donne avis qu'il s'adressera au Conseil de Ville pour obtenir la permission d'élever un petit engin à vapeur sur sa propriété située rue Notre-Dame.

AVIS. Le sousigné donne avis qu'il s'adressera au Conseil de Ville pour obtenir la permission d'élever un petit engin à vapeur sur sa propriété située rue Notre-Dame.

AVIS. Le sousigné donne avis qu'il s'adressera au Conseil de Ville pour obtenir la permission d'élever un petit engin à vapeur sur sa propriété située rue Notre-Dame.

Medecines Anglaises Patentees

Patentees par lettres Royales de la Reine d'Angleterre; la guérison est des plus assurées pour les maladies suivantes: Les médecins se sont employés sur le continent de tous les ports étrangers par le retour de la mer.

Cors et Oignons.

Guérison complète par RIDALL. Cet établissement est la seule maison anglaise qui fournit le continent et tous les pays étrangers de toutes les médecines patentées à 25 par cent moins cher que les autres.

Dr. JOURDAIN, DENTISTE.

125, Rue Craig, au coin de la rue Côté. Montréal, le 6 mai 1863.

DEPOT DE STATUES EN CIMENT PATENTÉ.

MM. G. BACCERINI & CIE.

ONT l'honneur d'annoncer aux Messieurs de Clergé et au public en général qu'après avoir tenté beaucoup d'épreuves, ils ont enfin réussi à trouver un ciment qui se garantissent pouvoir résister à la plus dure gelée; il ont obtenu de Sa Majesté des Lettres d'attentes à cet effet.

CHARLES CATELLI, Statuaire et Plâtrier.

35—RUE NOTRE-DAME—35

AVIS.

M. CHAS. CATELLI ayant eu que quelques semaines à courir le bruit qu'il se résoudait à quitter Montréal, il prévient ses collègues et le public en général qu'il est toujours en cette ville au même endroit, No. 35, RUE NOTRE-DAME, ou il peut confectonner tous les OUVRAGES en PLÂTRE, &c., qui lui seront confiés.

Aux Dames.

La Modiste à la Cour de la Reine d'Angleterre ouvre sa Boutique de plus riches robes faites de toutes les plus riches soies, les dernières modes anglaises, les robes épinglées en Soie ou en Satin, pour le matin, l'après-midi et le soir, comme elles sont portées à la Cour—remerçant seulement à ce que les corps soient faits d'après les directions imprimées—et des robes de nuit les plus riches et mentaux de coutures, le tout pour \$25, ou une partie de chacun de ces habillements emballés et envoyés avec soin pour la moitié ou un quart de la somme.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années. C'est grâce à ce concours qu'il a pu faire cette année des améliorations considérables et importantes qui font de son Etablissement le premier en Canada sous ce rapport.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. JOS. BELLEAU prend occasion de son changement de domicile, pour remercier ses nombreux amis et le public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu depuis quelques années.

AUX SPORTSMEN.

Fusils qui ont obtenu les premiers prix en Angleterre, Fusils se chargent par la Culoire, Muzzle Loaders, Carabines, Pistols etc., Canons à Vent, etc., etc., par l'inventeur fabricant, JOHN BENNETT, 37, Moreton Terrace, Pimlico, Londres, Angleterre.

CONCOURS PROVINCIAL AGRICOLE ET INDUSTRIEL pour 1863

AUX DEUX CANADAS

Aura lieu en la CITE DE MONTREAL, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi 15, 16, 17 et 18 Septembre.

AVIS.

COURS D'ARITHMETIQUE COMMERCIALE, par un Professeur de comptabilité, prix \$25.

AVIS.

LES ACTEURS DE LA BANQUE DE PEUPLE sont, par les présents, notifiés QU'UN DIVIDENDE SEMI-ANNUEL DE TROIS ET DEMI PER CENT (3 1/2) a été déclaré sur le Capital payé et sera payable

AVIS.

Le Livre de transport sera fermé depuis le 17 jusqu'au 31 OCTOBRE inclusivement.

AVIS.

Un MOULIN à SOIE, contenant deux Oues, l'une avec une soie et l'autre 12 soies.

AVIS.

BIÈRE DE MONTREAL ainsi que les meilleures BIÈRES ANGLAISES servies courtoisement.

AVIS.

Par satisfaction de la Cour, le Capt. Lespérance a généralement consenti de faire voyager le magnifique vapeur PAIGLE jusqu'à HUIT heures, les DIMANCHES SOIRS.

AVIS.

Le pouvoir d'eau est plus que suffisant pour faire mouvoir les machines de ces Moulins.

AVIS.

On peut facilement se procurer des BILLETS de tous les quaiers de ce grand abord, dans la dite Rivière. Les envois ou sont stricts les moulins à farine et à carder sont des meilleurs.

AVIS.

Les conditions sont des plus faciles et des plus honorables. On pourra les connaître, en s'adressant au Bureau de La Mine, et au propriétaire soussigné, à Berlin.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présents donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, le 5 Octobre prochain.

TABLES DE BILLARD DES PLUS GRANDES.

(Elles ont obtenu la première Médaille à l'Exposition), mises à bord d'un vaisseau envoyé dans toutes les parties du monde pour 250 chacune, avec billes, queues, planches de marbre, restes, règles, etc., et tout complet; en outre, dans les deux boîtes entourées de cercles en fer, qui sont faites pour l'envoi d'ordres reçus de pays étrangers.

Application au Parlement

LA COMPAGNIE DE PLACEMENT ET D'AGENCE DU BAS-CANADA (The Lower Canada Investment and Agency Company) mandera au Parlement, à la prochaine session, un acte d'incorporation.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud de la Rivière St. Laurent et la paroisse de Ste. Océlie, district de Beauharnois.

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une chartre pour un chemin de Péage entre la rive sud